



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Rapport annuel établi conformément
à la résolution 428 (V) de l'Assemblée
générale**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-neuvième session
Supplément n° 12



Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Rapport annuel établi conformément à la résolution 428 (V)
de l'Assemblée générale**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[28 août 2024]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Pacte mondial sur les réfugiés	2
III. Protection	3
A. Réfugiés et demandeurs d’asile	3
B. Personnes déplacées dans leur propre pays.....	5
C. Mouvements mixtes et secondaires	5
D. Protection contre la violence fondée sur le genre	6
E. Besoins particuliers.....	7
F. Protection de l’enfance et éducation	7
G. Changements climatiques et déplacements.....	8
IV. Apatrié.....	10
V. Solutions durables	11
A. Rapatriements et retours volontaires.....	11
B. Intégration sur place	13
C. Réinstallation et voies complémentaires.....	13
VI. Partenariats.....	14
A. Résilience et inclusion	14
B. Acteurs du développement et institutions financières.....	15
C. Collaboration interinstitutions	16
D. Organisations non gouvernementales	18
VII. Réforme, reddition de comptes et contrôle.....	18
A. Transformation	18
B. Reddition de comptes et contrôle.....	19
VIII. Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	20
IX. Conclusions	20

Chapitre I

Introduction

1. La période considérée, allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, a été marquée par l'augmentation des déplacements forcés et la complexification des conflits. Les interventions humanitaires n'ont pas permis de répondre aux besoins sans cesse croissants des personnes déplacées de force et des apatrides. L'écart s'étant creusé entre les fonds octroyés et les besoins, les capacités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de ses partenaires ont été mises à rude épreuve.

2. En dépit de ces difficultés, l'application du Pacte mondial sur les réfugiés a progressé de manière notable. Organisé en 2023, le Forum mondial sur les réfugiés a été l'occasion d'une belle démonstration de solidarité internationale en faveur des personnes déplacées de force et des populations qui les accueillent.

3. À la fin de 2023, 117,3 millions de personnes¹ étaient déplacées en raison de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme et de graves troubles à l'ordre public, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport aux 108,4 millions de personnes qui étaient déplacées en 2022. On dénombrait plus précisément 43,4 millions de réfugiés², 68,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays³, 6,9 millions de demandeurs d'asile et 5,8 millions d'autres personnes ayant besoin d'une protection. On estimait en outre à 4,4 millions le nombre de personnes apatrides ou de nationalité indéterminée.

4. En 2023, de nouveaux conflits et l'aggravation de conflits plus anciens ont provoqué le déplacement de millions de personnes, tandis que les crises en cours empêchaient le retour chez eux des déplacés, dont beaucoup se trouvaient dans des situations prolongées de déplacement. Depuis avril 2023, la guerre au Soudan a forcé près de 9 millions de personnes à fuir vers d'autres régions soudanaises et d'autres pays, provoquant l'une des plus grandes crises humanitaires au monde. En Ukraine, le conflit armé est entré dans sa troisième année et a continué de causer d'importants déplacements sur le territoire. À Haïti, la violence des gangs s'est intensifiée, et avec elle les déplacements internes et transfrontières. En Colombie, plus de 250 000 personnes ont dû changer de région au cours des dix-huit derniers mois. L'escalade du conflit au Myanmar a entraîné de nouveaux déplacements internes et transfrontaliers. Quelque 141 900 réfugiés ont fui vers l'Arménie, la plupart d'entre eux après la reprise du conflit armé dans le Caucase du Sud en septembre 2023. Le conflit à Gaza, où le HCR n'a pas de mandat, a eu des répercussions profondes sur la population civile palestinienne ainsi que des conséquences régionales, y compris des déplacements au Liban.

5. En outre, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ont été à l'origine de nombreuses catastrophes naturelles extrêmes, qui sont souvent venues s'ajouter aux conflits, aux violences et à la fragilité socioéconomique, et ont provoqué des déplacements ou les ont aggravés.

6. En 2023, le HCR a déclaré 43 situations d'urgence, soit le total annuel le plus élevé de ces dix dernières années. Il a répondu à des besoins humanitaires sans précédent en renforçant ses activités de préparation et ses capacités de déploiement et d'approvisionnement d'urgence. Il a expédié pour 53,5 millions de dollars d'articles de secours provenant de ses sept stocks d'urgence répartis sur la planète, ce qui représente une augmentation par rapport aux 37 millions de dollars d'articles fournis en 2022.

7. Seule une fraction de l'ensemble des personnes réfugiées, déplacées et apatrides ont pu bénéficier de solutions durables. En 2023, 1,2 million de réfugiés sont retournés volontairement dans leur pays d'origine, se sont réinstallés dans un pays tiers ou ont obtenu

¹ Des chiffres à jour sont disponibles dans l'outil de recherche de données statistiques du HCR.

² Ce chiffre comprend les réfugiés relevant du mandat du HCR et les 6 millions de réfugiés palestiniens relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

³ Chiffre de l'Observatoire des situations de déplacement interne.

la nationalité de leur État d'accueil. La plupart des réfugiés qui sont retournés chez eux étaient ukrainiens, et sont rentrés en dépit du conflit toujours actif, ou sud-soudanais, et espéraient échapper à l'escalade du conflit au Soudan. Dans ce contexte, il est clair qu'aucune solution durable ne pourra être trouvée sans davantage de volonté politique renforcée et de soutien.

Chapitre II

Pacte mondial sur les réfugiés

8. Alors que les déplacements forcés et les crises se multiplient et ne se règlent pas, le Pacte mondial sur les réfugiés (A/RES/73/151) continue de servir de cadre indispensable au meilleur partage des charges et des responsabilités. Le deuxième rapport sur les indicateurs relatifs au Pacte mondial sur les réfugiés a été publié en novembre 2023 et met l'accent sur la progression de l'application du Pacte.

9. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés s'est tenu en Suisse en décembre 2023. Organisé par la Colombie, la France, le Japon, la Jordanie et l'Ouganda, le Forum s'est tenu en Suisse, dans les locaux du HCR. Les organisateurs et les hôtes ont rassemblé divers groupes de parties prenantes afin de promouvoir l'adoption de solutions durables pour les personnes déplacées de force et les apatrides dans le monde entier et de renforcer l'aide fournie aux pays et populations qui les accueillent.

10. Plus de 4 000 participants venant de 168 pays et de plus de 420 organisations ont assisté au Forum. Ces représentants d'États, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, d'entités sportives, du secteur privé, d'universités et d'autorités locales, ainsi que des acteurs confessionnels, des acteurs de l'aide humanitaire et du développement, des personnes déplacées de force et des apatrides se sont rassemblés autour d'un objectif commun. Plus de 300 réfugiés et apatrides ont pris part au deuxième Forum, soit quatre fois plus que lors du premier Forum, en 2019. Dans une déclaration commune, ils ont exposé leurs priorités et présenté les engagements multipartites auxquels ils avaient contribué.

11. Le Forum a donné lieu à quelque 1 750 annonces de contributions financières, techniques, matérielles et stratégiques, dont plus de 600 ont été faites par des États. Les acteurs non étatiques ont quant à eux annoncé près de 1 100 contributions, ce qui témoigne d'une véritable mobilisation de l'ensemble de la société. L'un des moments marquants du Forum a été l'annonce de 47 engagements multipartites destinés à contribuer à l'application des principaux textes issus de celui-ci⁴. En outre, des États et d'autres acteurs ont annoncé quelque 2,2 milliards de dollars de contributions financières, en plus des financements bilatéraux et multilatéraux consacrés au développement. Les acteurs du développement ont également prouvé qu'ils étaient déterminés à appliquer le Pacte mondial sur les réfugiés en venant en aide aux pays à revenu intermédiaire touchés par la crise de réfugiés par l'intermédiaire de dispositifs tels que le Mécanisme mondial de financement concessionnel.

12. Le HCR a publié les textes issus du Forum mondial sur les réfugiés en mars 2024⁵. Les réunions d'information informelles organisées chaque trimestre sur le Pacte mondial sur les réfugiés visent à faire le point des progrès accomplis et à donner l'occasion aux entités ayant annoncé des contributions et aux représentants d'initiatives multipartites de présenter les plans qu'ils ont adoptés en vue d'honorer leurs promesses.

13. Grâce aux efforts que le HCR a déployés pour intégrer les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés dans ses programmes, 83 % des opérations de pays ont surveillé la concrétisation des contributions annoncées lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019. Ces efforts se poursuivront également en ce qui concerne la concrétisation des contributions annoncées en 2023.

14. Le HCR a apporté son concours à quatre initiatives régionales pilotées par les pays et mises en place dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés : la Stratégie de recherche de

⁴ La liste et les détails de toutes les annonces de contribution sont disponibles sur la page Web du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

⁵ Les textes issus du Forum sont disponibles sur la page Web du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

solutions pour les réfugiés afghans ; le Cadre régional global de protection et de solution en Amérique centrale et au Mexique ; le processus de Nairobi, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dans l'est et la Corne de l'Afrique ; l'initiative de recherches de solutions pour la République centrafricaine. Ces initiatives sont devenues des mécanismes efficaces de coopération internationale qui rassemblent les principales parties prenantes en vue d'améliorer les mesures prises face aux déplacements.

Chapitre III Protection

A. Réfugiés et demandeurs d'asile

15. Le nombre de réfugiés⁶ relevant du mandat du HCR et de personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le monde entier a augmenté de 8 % et atteint 37,4 millions à la fin de 2023, contre 34,6 millions l'année précédente. Les femmes et les filles représentaient 49 % de l'ensemble des réfugiés et les enfants 40 %.

16. En 2023, près de 5 millions de personnes ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection temporaire, dont 823 800 personnes qui avaient déposé une demande d'asile individuelle. Près de 3,6 millions de nouvelles demandes d'asile individuelles ont été enregistrées auprès des États ou du HCR dans le monde, contre 2,9 millions de demandes en 2022.

17. Ce sont encore les pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont dû assumer la majeure partie de la charge de la protection des réfugiés. En effet, ils accueillent 75 % des réfugiés et des autres personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le monde en 2023. Les pays les moins avancés ont offert l'asile à 21 % de l'ensemble des personnes réfugiées ou ayant besoin d'une protection internationale. À la fin de l'année, 69 % d'entre elles vivaient dans un pays voisin du leur.

18. Le nombre de personnes en quête de protection internationale ayant continué d'augmenter, les systèmes d'asile ont été mis à rude épreuve. Le HCR a continué d'aider les États à élaborer des procédures et des politiques d'asile équitables, efficaces et pleinement conformes aux normes juridiques internationales. Beaucoup d'États ont amélioré leurs systèmes et procédures d'asile, s'inspirant souvent pour ce faire des bonnes pratiques adoptées par d'autres États. Le HCR a poursuivi ses activités de renforcement des capacités en Angola, qui a repris l'enregistrement des réfugiés après une suspension de huit ans et a octroyé le statut de réfugié à tous les demandeurs d'asile qui avaient entamé les démarches avant 2015.

19. Face à l'afflux de réfugiés en provenance du Soudan, l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Tchad ont appliqué une approche consistant à accorder *prima facie* le statut de réfugié à des groupes de demandeurs soudanais. En Amérique, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont suivi la même approche, sur la base de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés. D'autres pays ont mis en place des procédures simplifiées d'octroi du statut de réfugié, notamment le Bénin et le Togo (pour les personnes arrivant du Burkina Faso) et la République démocratique du Congo (pour celles arrivant de la République centrafricaine et du Soudan). C'est également ce qu'a fait le Mexique pour les personnes en provenance d'El Salvador, d'Haïti, du Honduras et de la République bolivarienne du Venezuela. Le Brésil a investi dans son système d'enregistrement afin de faciliter l'octroi du statut à certains demandeurs d'asile dont on présume qu'ils remplissent tous les critères, leur permettant ainsi de ne pas avoir à passer d'entretiens ou de n'avoir à se soumettre qu'à de courts entretiens. En mars 2024, la Colombie a lancé un outil numérique permettant de suivre l'état d'avancement de la détermination du statut de réfugié, de la demande à la décision finale. Avec l'aide de la Banque mondiale, l'Éthiopie a lancé un projet national visant à améliorer l'intégrité du système d'asile. D'autres États ont pris des mesures pour créer des cadres régissant l'asile, comme l'Égypte et l'Iraq, ou pour renforcer leur

⁶ Y compris les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés.

législation, notamment la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Somalie et le Tchad. Dans l'Union européenne, la protection temporaire octroyée aux près de 3,9 millions de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine a été prorogée jusqu'en mars 2026.

20. De nombreuses organisations régionales ont œuvré au renforcement des capacités d'asile grâce à des mécanismes régionaux de collaboration, notamment au Cadre régional global de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS), à l'initiative créée pour le quarantième anniversaire de la Déclaration de Carthagène et au processus de Quito en Amérique, et ont davantage collaboré avec les acteurs de l'économie et du développement au niveau sous régional en Afrique. Cette détermination accrue s'est manifestée par l'engagement multipartite en faveur des capacités d'asile pris au Forum mondial sur les réfugiés par des États de toutes les régions du monde. En effet, plus de 50 acteurs, dont 40 États, se sont engagés à accroître leurs capacités d'asile ou à venir en aide à d'autres pays.

21. Afin de renforcer l'intégrité et l'efficacité des procédures d'asile et de faciliter la fourniture d'une assistance, le HCR a eu recours aux technologies numériques pour l'enregistrement et la documentation, dans le respect des principes et garanties de protection des données. L'adoption d'outils numériques lui a permis de rendre davantage de comptes aux personnes déplacées en leur accordant la propriété de leurs données et l'accès à celles-ci.

22. Afin de promouvoir et de superviser l'application du droit international des réfugiés, le HCR a lancé en 2024 un tableau de bord interactif des traités et lois sur les réfugiés ; celui-ci contient des informations sur le cadre juridique de protection des réfugiés et demandeurs d'asile, y compris des données sur les traités relatifs aux réfugiés et les lois sur l'asile à travers le monde. Afin de rendre les documents juridiques et stratégiques relatifs aux personnes déplacées et apatrides plus accessibles, il a aussi lancé, en février 2024, une version actualisée de Refworld, la plus grande base de données au monde pour ce type de documents.

23. Si beaucoup de pays ont adopté des lois et politiques publiques positives en 2023 et 2024, d'autres se sont dotés de dispositions restrictives. Dans beaucoup de pays, les normes juridiques sont mal appliquées. Des faits récents tels que la poursuite des mesures d'externalisation, qui portent atteinte au droit d'asile et à la protection contre le refoulement, ont suscité des inquiétudes. Des demandeurs d'asile ont dans certains cas fait face à des obstacles juridiques et pratiques fondés sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ce qui est, là encore, source de préoccupations. Le HCR a rappelé que les États parties sont tenus d'appliquer de bonne foi les instruments internationaux tels que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que le principe du non-refoulement issu du droit international coutumier.

24. Dans de nombreux pays, les demandeurs d'asile et les réfugiés, y compris les enfants, sont détenus dans de mauvaises conditions pendant des périodes prolongées et sans bénéficier de garanties procédurales ou sont soumis à des restrictions de circulation. Le HCR a souligné que la détention devait rester une mesure de dernier recours et n'être appliquée qu'une fois que des solutions moins restrictives avaient été envisagées. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la International Detention Coalition, le HCR a aidé la Migration Youth and Children's Platform à organiser des consultations mondiales de jeunes sur les moyens de mettre fin à la détention des enfants.

25. Un grand nombre de cas de refoulement ont été signalés à travers le monde, notamment des expulsions arbitraires, des renvois sommaires massifs et d'autres mesures de refus d'entrée aux frontières. Le HCR a travaillé avec ses partenaires pour prévenir et combattre le refoulement.

26. Les récits nationalistes, antiréfugiés et antiétrangers préoccupent de plus en plus le HCR. Dans beaucoup de régions, la désinformation, la désinformation et les discours de haine ont proliféré, et les problèmes de racisme, de xénophobie et de tensions religieuses sont rarement résolus. Face à ces menaces, le HCR a lancé un nouveau projet de protection numérique afin de renforcer ses capacités et celles de ses partenaires de lutter efficacement contre ces phénomènes sur les plateformes numériques.

B. Personnes déplacées dans leur propre pays

27. À la fin de l'année, le nombre de personnes déplacées avait atteint un niveau historique de 75,9 millions de personnes. Parmi elles, 68,3 millions avaient été déplacées par les conflits et la violence et 7,7 millions par des catastrophes. Le HCR est intervenu dans des contextes de déplacement dans 37 pays en 2023. Au cours de l'année, 13,7 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées par des conflits, des persécutions, des violations des droits de l'homme et des violences généralisées. La Colombie, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen comptaient le plus grand nombre de personnes déplacées.

28. Face à cette situation, le HCR s'est attaché en priorité à aider les États à s'acquitter de leurs principales obligations envers les personnes déplacées, notamment à mettre au point, à modifier, à adopter et à faire appliquer des lois, politiques et stratégies nationales et locales sur les déplacements internes et à trouver des solutions pour les personnes concernées. En 2023, le Honduras et le Tchad ont adopté des lois visant à transposer dans leur droit interne les normes internationales sur la protection et la prise en charge des personnes déplacées et à articuler la réponse de l'État. Dans les États de Sinaloa et de Chiapas (Mexique), le HCR a contribué à l'élaboration, en consultation avec les populations concernées, de règlements d'application pour des lois existantes relatives aux personnes déplacées. Il a aussi, en collaboration avec des partenaires au sein des groupes de protection, contribué aux réformes visant à renforcer les cadres politiques et législatifs dans des pays comme le Burkina Faso, le Cameroun, la Colombie, l'Éthiopie, le Mozambique, le Nigéria, les Philippines, la Somalie et l'Ukraine. Au niveau mondial, il a lancé un nouveau tableau de bord sur les lois et politiques relatives aux déplacements internes, venant ainsi compléter le tableau de bord relatif aux lois et traités sur les réfugiés. Au niveau régional, il a collaboré avec la Ligue des États arabes pour proposer aux États membres de celle-ci une loi type sur les déplacements internes.

29. Le HCR a continué à renforcer l'obligation, pour les dirigeants, de rendre des comptes dans les situations de déplacement interne. En collaboration avec la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, il a codirigé le Groupe d'experts de la protection des personnes déplacées et a fourni à l'ONU et à des représentants d'États, dans le cadre de visites de pays, un appui de haut niveau sur les principales difficultés associées à la protection des personnes déplacées.

30. Le HCR a réaffirmé sa détermination à appliquer le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes en élaborant un plan institutionnel qui décrit des stratégies opérationnelles et des mesures concrètes pour la prévention des déplacements et les interventions et solutions en cas de déplacement. Un nouvel outil d'évaluation des risques en matière de protection que courent les personnes déplacées vise à renforcer la protection et l'adoption de solutions. Le HCR met à jour ses enquêtes d'intention destinées aux réfugiés et aux personnes déplacées afin de les aligner sur le Cadre conceptuel du Comité permanent interorganisations sur les solutions durables et il donne la priorité au dialogue avec les personnes déplacées, notamment afin de trouver des solutions à mettre en place dès le début de la situation d'urgence. Il a aussi pris part à l'examen indépendant de l'action humanitaire dans les situations de déplacement qu'a mené le Comité permanent interorganisations.

C. Mouvements mixtes et secondaires

31. En 2023, les personnes en quête d'une protection internationale ont continué à franchir les frontières aux côtés des migrants, empruntant souvent les mêmes itinéraires et les mêmes moyens de transport. Les principaux itinéraires de cette migration mixte sont ceux qui partent de la Colombie et traversent la province de Darién au Panama, ceux qui vont vers la mer Méditerranée et la traversent, et ceux qui empruntent les routes terrestres vers le sud, en direction de l'Afrique du Sud. Ces mouvements sont source de difficultés multiples pour les États et les populations locales des pays d'origine, le transit impliquant souvent des risques élevés pour les réfugiés et les migrants en déplacement.

32. Pour répondre efficacement aux difficultés que posent les mouvements mixtes et secondaires, le HCR a mis au point une approche globale, axée sur les droits et « fondée sur les itinéraires » en collaboration avec les États, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires. Cette approche vise à renforcer la protection internationale des réfugiés et les solutions qui leur sont offertes, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, à créer des possibilités pour les migrants, conformément au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à faire respecter les droits des personnes concernées, à aider les États, notamment les pays d'origine, d'asile, de transit et de destination, et à collaborer avec eux sur les principaux itinéraires. Elle contribue à offrir des solutions de remplacement légales et viables à l'externalisation et aux renvois sommaires et à faire face aux flux irréguliers et aux tentatives visant à transférer vers des pays tiers peu sûrs, débordés et sous-qualifiés la responsabilité de la prise en charge des populations réfugiées et migrantes.

33. Dans de nombreuses régions, on a signalé des pratiques de plus en plus restrictives, avec des renvois et des violences sur terre et en mer, notamment aux frontières. Certains États ont adopté des lois draconiennes pour limiter l'accès des étrangers, y compris des demandeurs d'asile, à leur territoire, invoquant parfois comme motif les problèmes de sécurité. D'autres ont continué de procéder à des expulsions sans respecter les garanties de procédure, expulsant parfois aussi des réfugiés et des demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR. Tout aussi alarmant, certains ont adopté des lois et politiques visant à empêcher la société civile de sauver des vies en mer. Afin de faciliter le dialogue entre les principales parties prenantes, notamment l'Organisation maritime internationale, d'autres organismes des Nations Unies, la Chambre internationale de la marine marchande et la société civile, sur les difficultés entourant l'interception, le sauvetage et le débarquement, le HCR a pris la tête d'un groupe interinstitutions sur la protection des réfugiés et migrants se déplaçant par voie maritime. En 2023, l'OIM et le HCR ont lancé un cours en ligne sur ce sujet, venant ainsi compléter la formation des fonctionnaires et des autres partenaires sur la protection dans les mouvements mixtes dans différentes régions.

34. En raison de leur statut juridique souvent incertain, les personnes déplacées et les apatrides couraient un risque élevé d'être exploités ou maltraités par des trafiquants. Au Soudan, le risque de traite était particulièrement important dans les régions frontalières et dans les camps de réfugiés. Publié par le Groupe mondial de la protection en 2020, le Manuel d'introduction aux mesures de lutte contre la traite d'êtres humains dans des situations de déplacement interne restait une ressource utile à cet égard. Au Forum mondial sur les réfugiés, plusieurs parties prenantes se sont engagées à mieux protéger les réfugiés et les migrants qui risquaient d'être victimes de la traite ou qui étaient touchés par ce phénomène et à améliorer leur accès aux solutions.

D. Protection contre la violence fondée sur le genre

35. La violence fondée sur le genre demeurait un problème majeur dans le monde et continuait de toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles déplacées ou apatrides – une femme réfugiée sur cinq ayant subi des violences sexuelles. En République démocratique du Congo et au Soudan, les femmes et les filles risquaient de subir des violences sexuelles liées au conflit tant dans leur pays que dans les pays d'asile, une fois qu'elles avaient traversé la frontière. La grave pénurie de financement a entraîné des défaillances au niveau de l'assistance vitale et de la fourniture des services, poussant les femmes et les filles, en particulier celles sans soutien familial, à se mettre dans des situations d'extrême vulnérabilité pour satisfaire leurs besoins de base.

36. En collaboration avec ses partenaires, le HCR a continué d'exécuter des programmes et d'intervenir afin de prévenir, d'atténuer et de combattre la violence fondée sur le genre. En 2023, 72 % des opérations de pays sont venues en aide à des femmes qui avaient subi de telles violences. Des spécialistes ont collaboré avec des partenaires afin d'accélérer la mise au point de mesures sûres et de qualité pour les survivantes et de programmes de prévention de proximité en Iraq, au Kenya, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, en République de Moldova, au Soudan du Sud et au Tchad. Au Soudan, les programmes de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre ont permis

d'informer plus de 291 000 déplacés soudanais, principalement des femmes et des filles, dans le pays et en Égypte, en Éthiopie, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad. Des programmes de prévention ont été menés dans le cadre de 16 opérations, notamment au Bangladesh, en Colombie, en Équateur, en Éthiopie, en Ouganda et au Soudan du Sud, et ont bénéficié à environ 240 000 personnes. Plus de 160 engagements multipartites sur l'égalité des genres et la prévention de la violence fondée sur le genre ont été annoncés pendant le Forum mondial sur les réfugiés en 2023.

37. En 2023, le HCR s'est employé à faire participer des organisations dirigées par des femmes déplacées de force et apatrides aux mécanismes de coordination visant à prévenir et à atténuer la violence fondée sur le genre dans les camps de réfugiés. Il a fourni un appui financier direct aux organisations locales dirigées par des femmes et les a aidées à prendre part aux processus de prise de décisions. Il a aussi collaboré avec plus de 60 organisations dirigées par des femmes afin de créer des espaces sûrs où les femmes et les jeunes filles pourraient bénéficier d'un soutien psychosocial, d'une assistance médicale, d'une aide juridique et d'une aide pécuniaire.

E. Besoins particuliers

38. Le HCR veille à ce que les mesures qu'il conçoit tiennent compte des questions d'âge, de genre et de diversité afin de réduire les risques en matière de protection auxquels les groupes vulnérables font face. Une évaluation de l'exécution de sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité a révélé de bonnes pratiques, notamment la réalisation régulière d'évaluations participatives et une collaboration croissante avec des organisations qui travaillent avec des groupes vulnérables particuliers. Il est ressorti de l'évaluation que le HCR devait renforcer et adapter ses systèmes de données existants afin de fournir une analyse plus fine et d'appliquer une optique plus transversale à sa programmation.

39. Le HCR a investi dans ses mesures visant à soutenir les initiatives de proximité et à aider les personnes déplacées de force et les apatrides à participer à l'élaboration de ses programmes en 2023, les groupes de femmes et les bénévoles réfugiés jouant un rôle essentiel. Il a toutefois eu du mal à accéder à certaines populations et à la consulter régulièrement, en raison des problèmes de sécurité et des restrictions imposées par les autorités. Les lois discriminatoires et les normes sociales et culturelles constituaient des obstacles supplémentaires à la mobilisation des groupes marginalisés.

40. En dépit des difficultés rencontrées, le HCR a apporté un soutien ciblé à près de 41 000 personnes âgées et 480 000 personnes handicapées en 2023. Il a notamment facilité leur accès à l'aide pécuniaire et aux articles de secours, en a relogé certaines dans des zones plus sûres, les a orientées vers des services de santé et leur a garanti l'accès à l'aide sociale. Quinze opérations de pays, contre quatre en 2022, ont facilité l'accès des réfugiés handicapés et des personnes âgées aux régimes de protection nationaux.

41. Près de 6 000 enfants handicapés ont bénéficié d'un soutien de proximité et d'une aide financière pour accéder à l'éducation en Algérie, au Burundi, au Cameroun, en Égypte, en Iraq, en République de Moldova, au Rwanda, au Tchad et au Yémen. À Kigali, le HCR a collaboré avec l'Association nationale rwandaise des femmes sourdes pour lancer un cours pilote de langue des signes rwandaise à l'intention de 22 réfugiés sourds, membres de leur famille et responsables locaux.

F. Protection de l'enfance et éducation

42. Les enfants représentaient 40 % de l'ensemble des personnes déplacées de force en 2023. Les conflits et les violences ont eu des effets dévastateurs sur les enfants et les membres de leur famille. Étant donné que, dans de nombreux pays, les parties aux conflits n'ont pas respecté les normes juridiques internationales relatives à la protection de l'enfance en temps de conflit, les préoccupations en la matière n'ont cessé de croître. Le HCR a préconisé de protéger en priorité les enfants parmi tous les civils, conformément au droit international humanitaire.

43. Au cours de l'année, 7 millions d'enfants ont bénéficié de services de protection, dont 3,8 millions d'enfants réfugiés et demandeurs d'asile, 2,1 millions d'enfants déplacés et 1,1 million d'autres enfants relevant de la compétence du HCR. Parmi les services fournis, le HCR et ses partenaires ont réalisé des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et pris des dispositions pour mettre en place une protection de remplacement. En République arabe syrienne, le HCR et l'UNICEF ont lancé leur cadre de collaboration stratégique, qui vise à mieux protéger les enfants en danger et à venir en aide aux enfants et aux jeunes touchés par le conflit.

44. Le HCR a encouragé les États à faire en sorte que leurs procédures d'asile soient adaptées aux enfants et permettent une inclusion sans discrimination et à garantir l'accès à des systèmes de protection de l'enfance de qualité, à l'enregistrement des naissances et aux services de base. Certains pays, comme le Mexique, ont adopté des lois ou politiques interdisant ou limitant autant que possible la détention d'enfants migrants, qu'ils soient accompagnés ou non. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'engagement multipartite sur les droits de l'enfant a donné lieu à plus de 200 annonces de contribution portant sur l'enfant et ses besoins. Les États se sont engagés à renforcer la capacité de leurs systèmes nationaux de protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants déplacés et apatrides. Pendant le Forum, le HCR et ses partenaires ont organisé des consultations avec des enfants et ceux-ci ont pu participer pour la première fois à cette manifestation mondiale.

45. En 2024, le HCR a lancé sa politique de protection de l'enfance, qui décrit les principales mesures qu'il doit prendre pour renforcer son action en la matière. Cette politique s'accompagne d'orientations pratiques destinées à aider les opérations de pays à élaborer des plans globaux de protection de l'enfance et à les appliquer.

46. En ce qui concerne l'accès à l'éducation, il ressort du rapport sur les indicateurs relatifs au Pacte mondial sur les réfugiés que 73 % des pays d'accueil sont dotés de lois autorisant explicitement l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux d'enseignement primaire. Néanmoins, seuls 51 % des enfants réfugiés en âge de fréquenter des établissements d'enseignement primaire et secondaire sont officiellement scolarisés. Plusieurs pays ont cherché à améliorer l'accès à l'éducation, notamment en prenant des engagements pendant le Forum mondial sur les réfugiés. Par exemple, l'Éthiopie s'est engagée à permettre aux réfugiés d'accéder à l'enseignement secondaire, et la Mauritanie s'est quant à elle engagée à inclure les réfugiés dans son système national d'éducation. En outre, l'Ouganda a pris des mesures pour favoriser l'intégration des réfugiés dans son système national.

47. Dans de nombreux pays, l'écart entre les sexes en matière d'éducation s'est creusé, avec une baisse de la scolarisation des filles réfugiées par rapport à celle des garçons. Au Soudan, l'escalade du conflit a entraîné la fermeture d'écoles dans tout le pays, beaucoup d'établissements scolaires ayant été détruits ou transformés en abris temporaires. Ces fermetures compromettent l'éducation et l'avenir de millions d'enfants. Le conflit en Ukraine bouleverse l'instruction des enfants et jeunes réfugiés ukrainiens depuis maintenant trois ans.

48. Seuls 7 % des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur. Avec l'appui de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (connue sous son acronyme allemand DAFI) et d'autres programmes de bourse, près de 111 500 étudiants réfugiés étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2023. La DAFI a octroyé des bourses à plus de 9 000 étudiants réfugiés (dont 42 % de femmes) originaires de 54 pays, leur permettant ainsi de suivre des études dans 59 États. La fondation Mastercard et des universités en Afrique, en Europe et en Amérique ont elles aussi mis en place des programmes de bourse. En outre, des universités membres du Réseau interdisciplinaire mondial ont promis des bourses d'études et facilité l'admission des réfugiés.

G. Changements climatiques et déplacements

49. Les changements climatiques sont l'une des principales causes des déplacements de population à l'intérieur des pays et entre eux. En 2023, les sécheresses, les inondations et les fortes chaleurs ont souvent exacerbé les déplacements ou y ont contribué et ont nui aux conditions de vie des populations déplacées de force et des communautés qui les accueillent.

Face à la gravité croissante des phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat, le HCR collabore avec ses partenaires afin de recenser les populations potentiellement menacées et de mettre en place des mesures, y compris des politiques et des programmes, visant à réduire le risque de déplacement et d'apatridie.

50. Pendant la période considérée, 70 % des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient originaires de pays très vulnérables au climat. Près de la moitié des personnes déplacées de force vivaient dans des pays où elles étaient exposées à des conflits et à des risques climatiques parfois très graves, notamment Haïti, la Mauritanie, le Mozambique, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan et le Yémen.

51. Pour faire face aux problèmes liés au climat auxquels sont confrontés les personnes déplacées de force et les apatrides, le HCR a élaboré un plan stratégique 2024-2030 pour l'action climatique dont l'objectif est de dynamiser les actions visant à protéger ces personnes, à trouver des solutions pour elles et à les prendre en compte dans les plans nationaux d'adaptation et les programmes de résilience.

52. Le HCR a pris des mesures pour aider les pays à renforcer leurs programmes d'adaptation et de résilience au climat afin de réduire les déplacements liés à une crise climatique. Se fondant sur une analyse des risques liés au climat réalisée à partir d'images satellites pour 15 des pays les plus vulnérables au climat, il a répertorié des mesures d'atténuation propres à réduire les risques liés aux inondations, à la sécheresse et à la déforestation. Les interventions visant à réduire la vulnérabilité climatique et à améliorer la résilience des populations portaient notamment sur les abris durables, les modes de cuisson propres, le reboisement, l'atténuation des inondations et de l'érosion des sols, les systèmes d'eau intelligents, le recours aux technologies solaires pour alimenter les puits et installations et la modernisation des infrastructures. Des évaluations de faisabilité ont été menées en Ouganda, au Rwanda, au Soudan et au Soudan du Sud par l'intermédiaire du Fonds de protection environnementale pour les réfugiés ; il s'agit d'un mécanisme de financement innovant et durable qui soutient les investissements dans le reboisement et les modes de cuisson propres dans les communautés d'accueil de réfugiés qui sont vulnérables au climat. En outre, près de la moitié des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations de soins de santé gérés par le HCR ont été adaptés en 2023 pour qu'ils puissent fonctionner à l'énergie solaire.

53. À la vingt-huitième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, grâce à la détermination et à la mobilisation du HCR, de réfugiés, de personnes déplacées, de représentants de gouvernements et d'autres partenaires, le phénomène des déplacements a été pris en compte dans le premier bilan global des efforts que les pays déploient pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris.

54. Le HCR a continué de formuler des conseils juridiques et des orientations sur l'application des instruments internationaux existants relatifs aux réfugiés, en particulier sur la protection des personnes qui ont fui à l'étranger dans l'espoir d'échapper aux effets néfastes des changements et catastrophes climatiques. Pendant le Forum mondial sur les réfugiés, il a publié, avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, une note d'orientation soulignant les bonnes pratiques à adopter pour soutenir l'exécution du Pacte mondial sur les réfugiés dans le contexte des changements climatiques. En Amérique, parmi les activités menées pour le quarantième anniversaire de la Déclaration de Carthagène, une consultation régionale sur la protection dans le contexte des déplacements forcés dus aux catastrophes s'est tenue en Colombie, en 2023, avec le soutien de la Plateforme.

55. Le HCR a également fourni un soutien technique aux pays, notamment le Brésil, le Cameroun, la Colombie, le Nigéria, les Philippines et la Somalie, qui cherchaient à élaborer et à adopter des lois et des politiques visant à promouvoir la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par des catastrophes et les changements climatiques, et à leur trouver des solutions. Au Malawi, le HCR et ses partenaires ont contribué à l'élaboration de la loi de 2023 sur la gestion des risques de catastrophes, dont les dispositions sur la réinstallation et la protection des enfants et des adultes vulnérables vivant dans des centres d'évacuation tiennent compte des questions de protection. Sous la direction du Centre d'excellence pour l'adaptation climatique et la protection de l'environnement de l'Autorité

intergouvernementale pour le développement, le HCR a concouru à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation climatique pour la période 2023-2030, en collaboration avec un consortium d'instituts de recherche mondiaux. En avril 2024, il a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation du Système CGIAR pour mieux anticiper les risques actuels et futurs liés au climat, s'y préparer et y faire face grâce à des données sur les aléas climatiques produites en tenant compte de la question des déplacements.

56. Dans le cadre de ses efforts pour « une ONU verte », le HCR est en passe de réduire son empreinte écologique et ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 30 % d'ici à 2030. En 2023, les mesures qu'il a prises pour rendre la chaîne d'approvisionnement plus écologique ont permis de réaliser des progrès notables. Il a aussi modifié les spécifications des produits pour les lampes et ustensiles de cuisine solaires – dont les versions traditionnelles non solaires étaient polluantes. Des couvertures et des matelas exclusivement fabriqués à partir de plastique intégralement recyclé ont été achetés.

57. Au Forum mondial sur les réfugiés, des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et des parties prenantes se sont engagés à renforcer la protection, la préparation et la résilience des personnes déplacées de force et des apatrides, ainsi que de leurs communautés d'accueil, dans le contexte des changements climatiques.

Chapitre IV

Apatridie

58. Lancée par le HCR en 2014, la campagne décennale #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie a permis de sensibiliser l'opinion publique au phénomène et s'est traduite par un renouvellement de l'engagement des États et des progrès sensibles dans l'élimination de l'apatridie. Un débat de haut niveau sur l'apatridie se tiendra pendant la soixante-quatrième session plénière du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et viendra clôturer officiellement la campagne #IBelong. Celle-ci laisse place à une nouvelle alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie, qui réunira des États, des organisations dirigées par des apatrides, des organismes régionaux, l'ONU et des organisations de la société civile afin de faire progresser les efforts d'élimination de l'apatridie. Grâce à son programme de recherche de solutions, le HCR recensera des États champions, y compris ceux dont les populations apatrides sont importantes, et les mobilisera afin qu'ils luttent contre l'apatridie au niveau national. L'Alliance mondiale est également essentielle pour atteindre l'objectif de mettre fin à l'apatridie que le Secrétaire général de l'ONU avait fixé dans son rapport « Notre programme commun », ainsi que l'objectif de développement durable n° 16.9 (« garantir à tous une identité juridique »).

59. On estime, sur la base de données communiquées par 95 pays, qu'en 2023, 4,4 millions de personnes dans le monde étaient apatrides ou de nationalité indéterminée. Compte tenu du fait que près de la moitié des pays n'ont pas fourni de données et que certains des pays ne communiquent que des données limitées, le nombre réel d'apatrides devrait être plus élevé.

60. Afin d'améliorer la disponibilité de données fiables et complètes sur l'apatridie au niveau national et de promouvoir une plus grande harmonisation des données aux niveaux régional et mondial, le HCR a diffusé les recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie, adoptées par la Commission statistique début 2023⁷, et a favorisé leur application.

61. Plusieurs États ont pris des mesures importantes pour lutter contre l'apatridie, ce qui a permis à 32 200 personnes résidant dans 29 pays d'acquérir une nationalité ou de voir leur nationalité confirmée. Le Kenya a officiellement reconnu les Pemba en tant que communauté ethnique, et 7 000 membres de cette communauté ont obtenu la nationalité. Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont respectivement octroyé la nationalité du pays à plus de 1 600 et 4 990 apatrides. En 2023, la première phase d'un projet commun entre l'Indonésie et les

⁷ Pour plus d'informations, voir la décision 54/121 figurant dans le rapport de la Commission de statistique publié sous la cote E/2023/24-E/CN.3/2023/37.

Philippines a facilité les démarches engagées en vue de la confirmation de la nationalité de plus de 8 700 personnes d'origine indonésienne résidant aux Philippines. En République-Unie de Tanzanie, plus de 3 300 personnes issues de populations migrantes et menacées d'apatridie ont obtenu la nationalité.

62. Le HCR a continué de plaider en faveur du renforcement des cadres juridiques et stratégiques relatifs à l'apatridie et a fourni une assistance technique à cette fin. En 2023, 14 États ont amélioré leurs lois, politiques et procédures de prévention et de réduction de l'apatridie. Plusieurs pays, notamment les Bahamas, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord et la République de Moldova, ont modifié leur législation afin de garantir qu'aucun enfant naisse apatride ou hérite de l'apatridie de ses parents. Le Brésil a modifié sa constitution pour empêcher qu'une personne qui acquiert une autre nationalité doive renoncer à sa nationalité brésilienne et pour éviter l'apatridie découlant de la renonciation. Comme suite à la campagne du HCR, la Colombie a prolongé de deux ans son programme « Les enfants d'abord », garantissant ainsi que près de 100 000 enfants nés en Colombie de parents étrangers recevraient la nationalité colombienne, ce qui réduirait le risque d'apatridie.

63. Le HCR a recommandé à tous les États de réformer leurs lois sur la nationalité qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et il les a aidés dans cette entreprise. La Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité, le HCR, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont organisé un sommet mondial sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité qui a été l'occasion d'un appel à l'action en vue de mettre rapidement fin à la discrimination à l'égard des femmes dans ce type de lois. Après le sommet, l'Eswatini, l'Iraq et Kiribati ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à garantir l'égalité des sexes dans leurs lois sur la nationalité.

64. Certains États ont accompli des progrès considérables s'agissant de renforcer leurs cadres de protection des apatrides, conformément à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Ainsi, les États-Unis d'Amérique ont mis en place de nouvelles orientations générales destinées à aider les apatrides, notamment à faciliter l'accès aux recours en justice dans le cadre du système d'immigration, tandis que le Portugal a approuvé des modifications de certaines lois, ouvrant ainsi la voie à la création d'une procédure de détermination du statut d'apatride. La Géorgie a modifié sa législation afin de réduire de dix à cinq ans l'obligation de résidence attachée à la naturalisation, facilitant ainsi l'octroi de la nationalité aux apatrides conformément aux normes internationales.

65. En 2023, la République du Congo est devenue partie à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Sao Tomé-et-Principe a approuvé l'adhésion aux deux Conventions en 2023 et a déposé les instruments d'adhésion en janvier 2024. La Slovaquie et le Soudan du Sud ont, avec le soutien du HCR, pris des mesures pour devenir parties à l'une ou aux deux conventions et devraient y adhérer en 2024.

66. Des faits nouveaux importants sont intervenus au niveau régional, en particulier en Afrique. Une loi type sur la détermination de l'apatridie, la protection des apatrides et la naturalisation dans la région a été élaborée avec le soutien du HCR et approuvée par des experts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. En outre, en 2024, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à une nationalité et de l'éradication de l'apatridie en Afrique.

Chapitre V

Solutions durables

A. Rapatriements et retours volontaires

67. En 2023, plus d'un million de réfugiés sont retournés volontairement dans leur pays d'origine (39), ce qui représente une baisse de 22 % par rapport à 2022. Plusieurs obstacles sont venus compromettre le caractère volontaire et la viabilité du retour, notamment :

l'insécurité persistante, la fragilité ou l'incertitude des processus de paix, l'incapacité du pays de s'attaquer aux causes profondes des conflits, la destruction ou la confiscation des habitations, des terres et des biens, des services publics débordés et l'absence de moyens de subsistance viables dans les pays d'origine.

68. La majorité des réfugiés qui sont retournés chez eux venaient du Soudan du Sud et d'Ukraine, ainsi que d'Afghanistan et de Syrie. Plus de 500 000 réfugiés sud-soudanais, dont plus de 380 000 qui vivaient au Soudan et 100 000 en Éthiopie, sont rentrés en 2023 en dépit de l'instabilité persistante dans le pays. Le HCR a continué d'aider le Gouvernement sud-soudanais à trouver des solutions immédiates pour les personnes choisissant de rentrer. Il leur a notamment fourni des aides en espèces et en nature afin de répondre à leurs besoins immédiats.

69. En 2023, près de 324 600 réfugiés sont rentrés en Ukraine, la plupart depuis l'Allemagne (75 200), la Pologne (65 500) et la Tchéquie (25 600). Cela représente une diminution de 68 % par rapport à 2022. En Ukraine, en consultation avec 500 municipalités et communautés, le HCR a piloté une initiative par zone visant à aider les personnes touchées par la guerre et déplacées à effectuer des réparations et à remettre en état les infrastructures de santé, d'éducation et d'énergie.

70. Sur les 37 600 réfugiés qui sont retournés en République arabe syrienne, la majorité vivait en Türkiye (19 900) et au Liban (10 100), tandis que sur les 31 700 réfugiés de retour au Nigéria, 87 % étaient au Niger (27 600).

71. Plus de 26 000 réfugiés burundais ont bénéficié d'une aide au retour en 2023. En 2024, la stabilité de la situation, tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité, a incité le HCR, en coordination avec les gouvernements burundais et tanzaniens, à passer d'activités visant à faciliter le rapatriement volontaire à des activités visant à le promouvoir. Le Gouvernement burundais et le HCR continueront à en appeler à l'aide au développement pour répondre aux besoins particuliers des personnes de retour et des populations concernées sur place.

72. En Afrique de l'Ouest et centrale, le HCR a aidé plus de 4 000 réfugiés accueillis principalement au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Tchad à retourner en République centrafricaine. Plus de 6 000 Centrafricains sont rentrés au pays comme suite au début des combats au Soudan. De plus, 2 000 Camerounais installés au Tchad sont volontairement rentrés chez eux avec l'aide du HCR.

73. Lancée en 2023 en République centrafricaine, la Plateforme d'appui aux solutions vise à créer un contexte propice au retour et à la réintégration durables de près de 300 000 réfugiés centrafricains qui devraient rentrer volontairement chez eux entre 2024 et 2027. En outre, la Banque mondiale a réalisé, avec le soutien du HCR, une première évaluation de la pauvreté en République centrafricaine qui devrait aider les autorités nationales et les acteurs du développement à concevoir des programmes qui favorisent l'élaboration de solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays et celles qui sont de retour.

74. En 2023, plus de 57 000 réfugiés afghans sont retournés chez eux, principalement depuis le Pakistan, dans le cadre du programme d'aide au rapatriement volontaire du HCR. Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport à 2022. Le projet des autorités pakistanaises d'ordonner aux étrangers sans papiers de quitter le pays a poussé près de 600 000 Afghans à retourner dans leur pays pendant la période considérée. Le Gouvernement pakistanais et le HCR examinent les moyens de faire en sorte que les personnes ayant besoin d'une protection internationale ne soient pas renvoyées de force chez elles. Avec ses partenaires, le HCR a amélioré les conditions du retour en Afghanistan et fait en sorte que ce retour soit plus durable, en adoptant une approche locale dans les zones où les personnes vont revenir et se réinsérer. Il a aussi fourni une assistance individuelle aux personnes concernées. Ces initiatives sont soutenues par le Centre d'analyse stratégique du HCR et de la Banque mondiale, qui analyse depuis 2022 les tendances en matière de déplacement et de retour ainsi que les problèmes rencontrés et les possibilités créées.

B. Intégration sur place

75. L'intégration sur place reste complexe pour une grande partie des réfugiés dans le monde. De nombreuses situations de déplacement prolongé étant associées à des politiques restrictives, les réfugiés sont restés dans l'incertitude et n'ont eu qu'un accès limité aux possibilités d'emploi et de création d'entreprise et aux services de protection sociale et d'aide financière. Toutefois, en Iraq, des programmes locaux de protection et d'action ont favorisé l'intégration des réfugiés, y compris des Syriens, et la réintégration des Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays. Plus grande initiative d'intégration locale menée par HCR en 2023, elle a bénéficié à plus de 170 500 réfugiés, personnes déplacées et membres des communautés locales. En 2023, environ 30 800 réfugiés originaires de 131 pays ont obtenu la nationalité de leur pays d'accueil, ce qui représente une diminution de 39 % par rapport à 2022. Près de la moitié des réfugiés naturalisés l'ont été par le Royaume des Pays-Bas (14 900), le Canada (9 400) et la France (2 500).

C. Réinstallation et voies complémentaires

76. Quelque 158 700 réfugiés ont été réinstallés en 2023, notamment dans le cadre de programmes de parrainage communautaire et de regroupement familial, ce qui représente une augmentation de 39 % par rapport à 2022. En 2023, le HCR a présenté à 24 États des demandes de réinstallation pour plus de 155 500 réfugiés, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2022. Il a fixé, dans sa feuille de route à l'horizon 2030 sur des solutions faisant appel à des pays tiers, l'objectif de parvenir à un million de places de réinstallation d'ici à 2030, et le taux de départ enregistré en 2023 a notablement contribué à se rapprocher de cet objectif.

77. Malgré l'amélioration constatée, les besoins continuent d'excéder les places de réinstallation disponibles, qui ne couvrent que 8 % des quelque 2 millions de personnes dont le HCR considère qu'elles doivent être réinstallées dans le monde. Plus de 777 800 réfugiés syriens ont demandé à être réinstallés de toute urgence ; des réfugiés d'Afghanistan, du Myanmar, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ont aussi besoin d'être réinstallés rapidement.

78. En 2023, les États-Unis d'Amérique ont offert 75 100 places et sont ainsi le premier pays de réinstallation au monde pour les réfugiés, suivis par le Canada (51 100) et l'Allemagne (4 500). Étant donné l'écart entre les besoins et les places disponibles, les États ont été encouragés à ouvrir des places de réinstallation supplémentaires et davantage d'États ont été invités à créer des programmes de réinstallation.

79. Le nombre de réinstallations de réfugiés Rohingya et de réfugiés issus de divers groupes en Amérique, pour lesquels les demandes ont plus que doublé, a sensiblement augmenté, notamment grâce au renforcement des capacités d'identification et de traitement des demandes. L'initiative Safe Mobility en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Guatemala a contribué à accroître les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires légitimes.

80. Les contributions annoncées au Forum mondial sur les réfugiés reflétaient la promesse renouvelée des États et de la société civile d'accroître les possibilités de réinstallation d'une manière inclusive et durable. En 2023, le HCR a publié la version actualisée de son manuel de réinstallation, qui est un recueil complet de normes, de procédures et de bonnes pratiques sur la question.

81. L'accès à des voies complémentaires sûres et réglementées, notamment à des dispositifs de mobilité professionnelle et étudiante, à des procédures d'admission pour des motifs humanitaires et à des modalités de parrainage, offre d'importantes possibilités en matière de protection et de recherche de solutions. Il ressort de la quatrième édition du rapport « Safe Pathways for Refugees », publié conjointement par le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2024, que plus de 24 000 titres de séjour pour liens familiaux ou études, permis de travail et permis parrainés ont été délivrés par les pays de l'OCDE et le Brésil. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'engagement a été

pris de permettre, sur cinq ans, à 200 000 réfugiés de bénéficier de voies complémentaires fondées sur les compétences (mobilité professionnelle et étudiante, principalement).

82. On estime que 41 % des réfugiés n'ont pas accès aux documents de voyage émis par leur État d'accueil, ce qui peut les empêcher de bénéficier de la protection et des solutions offertes par les voies complémentaires. Le HCR a présenté au Groupe d'experts de la facilitation de l'Organisation de l'aviation civile internationale un rapport sur les documents de voyage lisibles à la machine dans lequel il recommandait des moyens concrets de faciliter l'accès à ces documents pour les réfugiés et les apatrides.

83. Le HCR a collaboré avec des États et ses partenaires en vue de promouvoir le parrainage communautaire en tant que voie complémentaire propice à la protection et à la recherche de solutions et moyen de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés a lancé un fonds qui devrait accroître les possibilités de parrainage grâce à des subventions en faveur des populations locales.

84. La préservation et le rétablissement de l'unité familiale restaient des étapes essentielles pour assurer la protection et promouvoir le partage des responsabilités. Le HCR a collaboré avec le Groupe consultatif du Réseau mondial pour le regroupement familial et d'autres acteurs afin d'inciter les parties prenantes à favoriser le regroupement familial pour les réfugiés. Un engagement multipartite pris au Forum mondial sur les réfugiés vise à contribuer au regroupement d'un million de familles réfugiées d'ici à 2030 ; cet objectif a reçu l'appui des autorités brésiliennes et portugaises et bénéficie de l'engagement accru du secteur privé et d'organisations dirigées par des réfugiés.

Chapitre VI Partenariats

A. Résilience et inclusion

85. Les activités du HCR visant à promouvoir l'inclusion des personnes déplacées de force dans les économies et systèmes nationaux ont pris de l'ampleur, grâce à des partenariats stratégiques avec des autorités nationales, des organismes du développement et des acteurs du secteur privé. Ces partenariats, qui sont conformes aux orientations stratégiques du Haut-Commissaire pour 2022-2026 et au Pacte mondial sur les réfugiés, ont renforcé la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix.

86. Le HCR a aidé le Gouvernement zambien à élaborer sa politique nationale sur les réfugiés et le plan d'exécution connexe, qui vise à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et à leur permettre de contribuer à l'économie locale. Au Kenya, il a collaboré avec les autorités sur l'approche nationale de la gestion des réfugiés adoptée dans le plan Shirika, qui vise à rénover les camps de réfugiés vieux de plusieurs décennies pour en faire des zones de peuplement intégrées.

87. En dépit des politiques restrictives adoptées par certains pays, on a globalement observé que les réfugiés étaient davantage en mesure d'accéder à des moyens leur permettant d'assurer leur autonomie. Ainsi, 54 % des réfugiés qui résidaient dans des pays où les droits que leur reconnaissait la loi n'étaient pas limités ont pu accéder à des terres agricoles, contre 40 % en 2021, et 63 % de ceux qui résidaient dans des pays les autorisant à posséder ou louer des biens à des fins commerciales ont effectivement pu le faire, contre 46 % en 2021.

88. Le HCR a soutenu une initiative du Gouvernement ougandais qui consistait à fournir des parcelles de terrain agricole aux réfugiés vivant dans des zones d'installation. Il a continué à inciter le Gouvernement sud-soudanais à permettre aux personnes de retour d'exercer leurs droits au logement, à la terre et à la propriété, et il a collaboré avec la Banque mondiale dans le cadre de son projet visant à renforcer le filet national de sécurité sociale grâce à des transferts d'argent et à l'accès à des activités rémunératrices. Au Mexique, plus de 43 000 réfugiés ont eu accès à des possibilités d'emploi et au Brésil, plus de

11 000 réfugiés et demandeurs d'asile disposaient de moyens de subsistance durables grâce à des emplois dans le secteur privé.

89. Les initiatives décrites ci-dessus montrent que le HCR est allé au-delà des approches traditionnelles. Il renforce les programmes et les procédures visant à favoriser la résilience des personnes déplacées de force et s'emploie à trouver des solutions durables pour elles. Ses objectifs sont essentiellement d'aider collectivement les États qui accueillent des réfugiés à intégrer ces derniers dans les systèmes nationaux dès le début du déplacement, d'élaborer des politiques d'inclusion et de les faire effectivement appliquer, et d'adopter une planification pluriannuelle étayée par des financements plus prévisibles.

B. Acteurs du développement et institutions financières

90. En 2023, le HCR a publié une stratégie de collaboration avec les acteurs du développement, dans laquelle il décrit les moyens de mettre les partenariats à profit pour soutenir les pays d'accueil et d'origine et favoriser l'autonomie des réfugiés et des personnes de retour dans leur pays. Les deux Forums mondiaux sur les réfugiés de 2019 et 2023 ont énormément contribué à la conclusion de partenariats solides entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

91. Depuis 2016, le partenariat entre le HCR et le Groupe de la Banque mondiale promeut, grâce à des financements ad hoc, l'inclusion des réfugiés et la recherche de solutions pour eux. Dans le cadre du guichet de l'Association internationale de développement pour les communautés d'accueil et les réfugiés, la Banque mondiale a investi 4,7 milliards de dollars dans 18 pays d'accueil à faible revenu. En outre, dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel, 953 millions de dollars de subventions ont été débloqués et ont permis d'accorder à sept pays à revenu intermédiaire 7,3 milliards de dollars de prêts à des conditions favorables. D'autres banques multilatérales de développement, telles que la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque islamique d'Asie, ont débloqué des centaines de millions de dollars en vue d'aider les pays d'accueil à intégrer les populations déplacées de force et à compenser les chocs que cette situation crée parmi les populations locales.

92. Le HCR a resserré ses liens avec la Banque africaine de développement, qui copréside le groupe restreint de la Plateforme d'appui aux solutions pour la République centrafricaine. Il a participé au Forum sur la résilience en Afrique organisé par la Banque, faisant ainsi avancer les mesures qui sont prises pour que les acteurs du développement et de la paix tiennent compte de la question des déplacements forcés dans leurs programmes relatifs à la fragilité et à la résilience.

93. Établi conjointement par la Banque mondiale et le HCR, le Centre commun de données sur les déplacements forcés a contribué à améliorer la production de données et d'éléments factuels. Le HCR et ses partenaires se sont fondés sur l'évaluation de la pauvreté en République centrafricaine réalisée par la Banque mondiale et sur le rapport analytique multi-pays sur les Vénézuéliens en Amérique latine pour orienter l'élaboration de leurs programmes. Le HCR a également travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale en vue d'évaluer les incidences de l'accueil de réfugiés, de leur protection et de l'aide qui leur est apportée et, partant, de déterminer les lacunes de la coopération internationale et de favoriser un partage des charges et des responsabilités qui soit plus équitable, prévisible et tenable. Une évaluation globale du coût de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux a été publiée⁸.

94. En 2023, le HCR a lancé, en partenariat avec la Société financière internationale, une initiative conjointe qui vise à favoriser l'adoption de solutions issues du secteur privé dans les situations de déplacement forcé. Ce partenariat a eu des effets bénéfiques sur l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement des marchés locaux et des effets positifs notables sur l'inclusion financière. Dans le cadre de cette initiative conjointe, la Société financière internationale a fourni des services d'investissement en Pologne qui ont permis d'obtenir une

⁸ *The Global Cost of Inclusive Refugee Education: 2023 Update* est disponible sur le site Web de la Banque mondiale.

garantie en deuxième perte à concurrence de 17 millions de dollars pour des prêts à la consommation souscrits auprès de Santander Bank Polska, libérant ainsi un capital de 100 millions de dollars pour de nouveaux prêts destinés aux réfugiés ukrainiens et aux entreprises appartenant à des réfugiés en Pologne.

95. Dans le cadre de ses partenariats bilatéraux avec des acteurs du développement, notamment les agences de coopération internationale et de développement de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la France, du Japon et de la République de Corée, la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne et le partenariat PROSPECTS financé par le Royaume des Pays-Bas, le HCR a continué de promouvoir la prise en compte des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes de retour dans les programmes de développement des pays d'accueil et des pays de retour. Comme suite à une table ronde organisée par l'Allemagne, l'OCDE et le HCR, le Réseau international de l'OCDE sur les conflits et les situations de fragilité, des banques multilatérales de développement et des organismes des Nations Unies ont adopté une nouvelle vision commune de la gestion des déplacements forcés, qui repose sur les liens entre l'humanitaire, le développement et la paix et sur des domaines de mobilisation prioritaire pour la coopération au développement, la paix et l'action en faveur du climat dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

C. Collaboration interinstitutions

96. Le HCR a coopéré avec diverses institutions afin de répondre aux besoins humanitaires, de mobiliser des ressources, de renforcer les politiques menées, d'élaborer des programmes conjoints et d'assurer la cohérence de l'action. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, il a contribué à l'élaboration de politiques, d'orientations et d'outils interinstitutionnels visant à concrétiser la réforme du système des Nations Unies pour le développement. L'outil de gestion axé sur les résultats lui a permis de garantir la cohérence de ses stratégies nationales avec les priorités collectives définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

97. Grâce au nouveau cadre mondial de collaboration stratégique qu'ils ont établi en février 2023, le HCR et l'UNICEF ont signé 16 mémorandums d'accord afin de renforcer leur collaboration dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la protection de l'enfance, de la protection sociale, des données, de l'apatridie, de la santé et de la nutrition.

98. Créé par le HCR et le Programme alimentaire mondial afin de promouvoir l'autonomie des réfugiés, le Centre conjoint d'excellence des programmes et de sélection des bénéficiaires a fourni, au Mozambique par exemple, une assistance dans le cadre de projets conjoints visant à améliorer la sécurité alimentaire à long terme et les possibilités d'inclusion.

99. Dans le contexte du cadre de collaboration mondiale 2023-2025 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du HCR pour l'inclusion et les solutions, 10 opérations de pays en Afrique ont pris de nouveaux engagements en faveur de plans d'action conjoints. Au Forum mondial sur les réfugiés, le PNUD a coprésentié avec le Japon l'engagement multipartite sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et s'est engagé à augmenter ses investissements dans les pays d'accueil et d'origine des réfugiés.

100. En juillet 2023, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le HCR ont lancé un plan d'action conjoint 2023-2025 afin de donner effet à leur mémorandum d'accord. Au Forum mondial sur les réfugiés, l'OIT a appuyé plusieurs engagements multipartites, notamment en matière d'inclusion économique, de protection sociale, d'enseignement professionnel et de formation.

101. Le HCR a aidé des organisations dirigées par des personnes déplacées de force à participer au premier dialogue sur la consolidation de la paix organisé entre des organisations de la société civile et l'ONU en novembre 2023. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l'ONU a coprésentié un engagement multipartite axé sur

l'inclusion des réfugiés et des autres personnes déplacées de force dans les activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

102. La coopération avec l'OIM est restée essentielle, en particulier dans le contexte des mouvements mixtes et secondaires et des déplacements internes. S'appuyant sur leur cadre d'engagement conclu en 2022, l'OIM et le HCR ont plaidé ensemble en faveur de l'adoption d'une approche fondée sur les itinéraires actualisée. Les deux organisations travailleront conjointement sur des initiatives régionales et transrégionales, conformément à l'appel à une action complémentaire qui figurait dans leur cadre et qu'elles ont réaffirmé dans une lettre conjointe en mai 2024.

103. Le HCR et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont créé le Groupe des amis de la santé des réfugiés et des communautés d'accueil, une initiative qui a fait l'objet d'engagements multipartites pendant le Forum mondial sur les réfugiés. Ils ont collaboré sur des questions de santé, de migrations et de déplacements en prévision des réunions de haut niveau sur la santé qui se sont tenues à l'ouverture de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2023.

104. Coétablie par le HCR, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la version 2.0 de l'engagement commun des Nations Unies sert à la fois d'outil de collaboration sur l'inclusion des réfugiés et de passerelle entre le Pacte mondial sur les réfugiés, le Programme 2030 et les cadres du système des Nations Unies pour le développement.

105. En 2023, le HCR a dirigé 29 des 31 groupes de protection et mécanismes apparentés. Au cours de l'année, les groupes nationaux chargés de la protection se sont efforcés de garantir la continuité de la protection dans les situations de conflit armé, notamment compte tenu du retrait des missions de maintien de la paix au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan, de répertorier les risques en matière de protection et d'appliquer des mesures d'atténuation.

106. Le Groupe mondial des abris est venu en aide à 20 millions de personnes dans le besoin par l'intermédiaire de 1 100 partenaires et s'est employé à réduire l'impact environnemental des hébergements humanitaires. Le HCR a dirigé ou codirigé 16 des 31 groupes nationaux chargés des abris en 2023.

107. Le groupe chargé de la coordination et de la gestion des camps est intervenu dans 26 pays, le HCR dirigeant ou codirigeant les efforts dans 18 d'entre eux, et a supervisé la gestion et la coordination des activités pour plus de 18 millions de personnes.

108. S'agissant de la coordination interinstitutions dans les situations d'urgence, les plans régionaux d'intervention en faveur des réfugiés sont venus compléter et diversifier les partenariats et ont permis de mieux aider les autorités à venir en aide aux réfugiés et aux populations qui les accueillent. Le HCR a élaboré sept plans régionaux de ce type et coordonné leur application, venant ainsi soutenir les initiatives interinstitutions dans 52 pays. Ces plans incluent de plus en plus d'ONG locales et nationales, d'organisations confessionnelles et d'organisations dirigées par des réfugiés et par des femmes.

109. Conformément au modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés, les partenaires ont aidé les réfugiés et les communautés d'accueil de diverses manières : 2,2 millions de personnes touchées par la crise en République arabe syrienne ont bénéficié d'une aide alimentaire, 1,2 million de réfugiés ukrainiens ont reçu une assistance pécuniaire et plus de 760 000 personnes ont bénéficié de l'installation ou de la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau dans des pays accueillant des Afghans. Plus de 390 000 enfants sud-soudanais réfugiés ont été inscrits à l'école primaire et plus de 1,1 million de réfugiés de la République démocratique du Congo et de membres des communautés d'accueil ont pu accéder à des services de santé de base. Dix-huit des 26 plans de réponse humanitaire incluaient des chapitres sur l'intervention multisectorielle en faveur des réfugiés dirigée par le HCR. Concernant l'assistance fournie dans le contexte des flux mixtes en Amérique en 2023, plus de 400 partenaires d'exécution du HCR et de l'OIM ont codirigé la Plateforme régionale de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants. Quelque 2,2 millions de réfugiés, de migrants et de membres de communautés d'accueil de 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont bénéficié d'une assistance fournie

dans le cadre du plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants, avec l'aide de 43 organisations dirigées par des réfugiés et des migrants⁹.

D. Organisations non gouvernementales

110. Le HCR a poursuivi sa collaboration stratégique avec les ONG et les organisations de la société civile. Des ONG locales et internationales ont participé à des séances d'information en ligne et à des consultations régionales en 2023, ainsi qu'aux consultations mondiales organisées en 2024 sur le thème des solutions, de l'inclusion et de l'égalité des sexes.

111. Le HCR a redoublé d'efforts en faveur de la localisation. En 2023, 85 % des partenaires qu'il finançait étaient des organisations locales ou nationales qui recevaient 57 % (778,7 millions de dollars) des fonds versés aux partenaires. Il a également adopté des approches innovantes dans les domaines de la transformation numérique et de l'égalité des sexes et a créé le fonds d'innovation dirigé par les réfugiés, qui bénéficie à des organisations dirigées par des personnes déplacées de force et des apatrides. Ces organisations ont également été consultées sur la politique de protection de l'enfance, sur la stratégie 2023-2027 relative aux moyens de subsistance et à l'inclusion économique et sur les orientations relatives à l'inclusion des organisations locales dans le modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés.

112. En 2023, le HCR a continué de développer de nouveaux partenariats sportifs au profit des personnes déplacées et apatrides et des populations qui les accueillent, notamment avec Adidas et Anta. Il a signé un mémorandum d'accord avec la Fédération internationale de football association (FIFA) et a collaboré pour la première fois avec l'Association européenne des clubs. Il a aussi lancé dans 17 pays un projet sportif intitulé « Plus qu'un jeu », qui vise à améliorer le bien-être et la résilience des personnes déplacées de force et des apatrides au moyen d'activités sportives.

113. Le HCR s'est associé au FC Barcelone pour promouvoir des discours positifs sur les réfugiés et à la FIFA dans le cadre de la campagne conjointe « Unite for peace » lors de la Coupe du monde de football féminin. Il a aussi collaboré avec World Athletics, le Comité olympique européen et la Fondation olympique pour les réfugiés afin d'encourager la participation de réfugiés aux championnats du monde d'athlétisme, en Hongrie, et aux Jeux européens, en Pologne. En amont du Forum mondial sur les réfugiés, il a créé, avec la Fondation Scort et la Fondation olympique pour les réfugiés, un groupe de référence multipartite chargé d'un nouvel engagement sur le sport au service de l'inclusion et de la protection. Plus de 800 000 personnes devraient bénéficier de cette contribution grâce à des engagements financiers de près de 50 millions de dollars en faveur d'un sport sans risque.

Chapitre VII Réforme, reddition de comptes et contrôle

A. Transformation

114. Le HCR a continué de mettre à profit son programme de transformation institutionnelle en vue de renforcer ses principaux systèmes administratifs et processus de gestion. En 2023, le lancement réussi des dernières solutions fondées sur le cloud a marqué un tournant dans sa transformation numérique, ce qui lui a permis de moderniser et d'optimiser ses procédures de gestion des ressources humaines, des finances et de l'approvisionnement, ainsi que ses procédures liées aux partenariats et à la collaboration avec des partenaires extérieurs.

115. Le programme de transformation institutionnelle s'est officiellement achevé à la fin de l'année avec le passage à la phase d'assistance aux utilisateurs, de stabilisation du système

⁹ De plus amples informations sur la mise en œuvre de l'approche coordonnée au niveau régional pour la gestion des flux mixtes sont disponibles sur le site Web de la Plateforme régionale de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens.

et de gestion du changement. Pour que la phase initiale de stabilisation se passe au mieux, une équipe d'appui a été mise en place.

116. Le HCR a continué d'accorder la priorité à la révision et la rationalisation de ses structures. En 2023, il a lancé un exercice de restructuration visant à repérer de nouveaux moyens de gagner en efficacité, notamment réduire les chevauchements au minimum et éliminer les doubles emplois entre le Siège, les bureaux régionaux et les opérations de pays. Cette restructuration a entraîné d'importantes diminutions des effectifs à tous les niveaux, le pourcentage le plus élevé ayant été enregistré au Siège et dans les bureaux régionaux. Elle a eu des répercussions sur de nombreuses personnes et équipes, mais des mesures d'atténuation ont été prises.

117. Étant donné qu'il est essentiel de revitaliser sa culture organisationnelle afin de garantir le succès à long terme et la durabilité de sa transformation, le HCR a lancé une évaluation complète de sa culture interne afin de mieux la comprendre et d'éclairer la prise de décisions.

B. Reddition de comptes et contrôle

118. Le HCR étant depuis toujours résolu à renforcer la reddition de comptes et le contrôle, il a commencé à travailler sur son premier cadre général d'application du principe de responsabilité, en s'appuyant sur les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents. Ce cadre vise à rassembler en une même structure des composantes connexes telles que les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de haut niveau, le cadre de contrôle indépendant et un large éventail de systèmes liés à la reddition de comptes.

119. Menées sous la direction du Bureau de la déontologie, les séances consacrées au Code de conduite ont réuni davantage de participants en 2023. Créé en 2022, le bureau d'appui a facilité la collaboration entre les organes indépendants chargés de l'intégrité et du contrôle dans le domaine de l'orientation et de la répartition des demandes liées à des problèmes sur le lieu de travail. Le Bureau de la déontologie a continué de suivre l'application de la politique de protection contre les représailles et de l'adapter aux besoins.

120. En 2023, le HCR et le Bureau de l'Ombudsman et du Médiateur ont continué de s'attacher en priorité à traiter et résoudre les litiges de manière informelle. Le HCR a renforcé les capacités de règlement des litiges des membres de son personnel, où qu'ils soient déployés, et les a sensibilisés au pouvoir de la médiation en tant que moyen rentable et rapide de résoudre les conflits sur le lieu de travail.

121. Le HCR reste déterminé à lutter contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel. Il a adopté une politique de lutte contre ces comportements qui énonce des normes de conduite applicables à l'ensemble de son personnel afin de garantir que des mesures appropriées sont prises pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a actualisé en 2023 sa stratégie et son plan d'action de lutte contre les comportements répréhensibles à caractère sexuel. La nouvelle plateforme en ligne NotOnlyMe vise à aider de manière confidentielle les victimes de harcèlement sexuel, avec une mobilisation importante de l'équipe de prise en charge des victimes. Le HCR a continué de contribuer aux efforts de prévention et de répression des comportements répréhensibles à caractère sexuel qui sont déployés à l'échelle du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du nouveau Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel.

122. Conformément à sa stratégie sur la question, le HCR a intégré la gestion des risques dans ses systèmes, outils, processus et stratégies programmatiques. Les progrès réalisés ont été salués par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et par le Comité des commissaires aux comptes. Le Service de gestion globale des risques a commencé ses travaux visant à déterminer l'appétit pour le risque du HCR et sa tolérance à l'égard des principaux risques aux niveaux mondial et national.

123. Afin de renforcer la cohérence des systèmes de contrôle du HCR et de garantir leur efficacité et leur efficience, le Bureau de l'Inspecteur général a réuni des organismes indépendants de contrôle pour qu'ils facilitent la coordination et le dialogue et formulent des

recommandations à l'intention de la direction, y compris après avoir mené des travaux d'enquête.

124. Face au nombre record de plaintes pour comportement répréhensible traitées en 2023, le Bureau de l'Inspecteur général a restructuré sa capacité de traitement, en capitalisant sur des outils logiciels de collecte et d'analyse de données à distance. Il a aussi publié des rapports stratégiques dans lesquels il présentait à la direction générale une analyse approfondie des résultats des contrôles réalisés.

125. En complément de sa politique d'évaluation 2022, le HCR a mis au point une stratégie d'évaluation pluriannuelle qui s'articule autour de trois piliers (couverture et qualité de l'action, capacités et culture). Les évaluations stratégiques qui ont été réalisées portaient sur la politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, sur sa participation à la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, sur son action dans les situations de déplacement interne et sur plusieurs grandes interventions d'urgence interinstitutions, notamment en Afghanistan et dans le nord de l'Éthiopie.

Chapitre VIII

Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

126. Le budget définitif du HCR pour 2023 s'élevait à 10,9 milliards de dollars, dont cinq budgets supplémentaires destinés au Pakistan, à la République arabe syrienne, à la Somalie, au Soudan, à la Türkiye et à la situation en Ukraine. La réduction budgétaire de 100 millions de dollars pour l'opération en Iraq reflète l'alignement du programme du HCR sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'accent plus important mis sur les plans nationaux et les interventions liées au développement.

127. Le HCR a reçu 4,8 milliards de dollars de contributions volontaires en 2023, soit près d'un milliard de moins que les 5,8 milliards de dollars reçus en 2022, et 44,6 millions de dollars provenant du budget ordinaire de l'ONU.

128. En 2023, 75 % des contributions volontaires provenaient des États et 15 % du secteur privé. Le montant total des fonds disponibles a atteint 5,7 milliards de dollars, entraînant un déficit de financement de 47,7 %. Les dépenses se sont élevées à 5,2 milliards de dollars, soit une baisse de 8 % par rapport à 2022¹⁰.

129. En 2023, le HCR a connu des difficultés financières imputables à la baisse de la quantité et de la qualité des contributions volontaires et à la moindre rapidité de leur versement. De nombreux donateurs ont été confrontés à des pressions budgétaires et ont donc réduit le montant de leurs dons. En raison de la diminution des contributions volontaires, le HCR a eu davantage de mal à répondre aux besoins les plus urgents des personnes déplacées de force.

130. Au Forum mondial sur les réfugiés de 2023, les Gouvernements danois, finlandais, islandais, néerlandais, norvégien, suédois et suisse ont pris l'initiative de formuler un engagement multipartite sur la qualité des fonds affectés à l'action humanitaire en faveur des réfugiés. Conformément aux engagements pris dans le cadre du « Grand Bargain », l'objectif était de favoriser la mise en place d'un soutien à plus long terme afin que le HCR bénéficie de davantage de contributions non préaffectées ou flexibles.

Chapitre IX

Conclusions

131. Les difficultés posées par les déplacements forcés et l'apatridie ont gagné en ampleur et en complexité en 2023, et les besoins humanitaires à l'échelle du monde ont augmenté plus vite que les ressources disponibles. En dépit de ces difficultés notables, le HCR a continué

¹⁰ Pour plus d'informations sur le budget et les dépenses pour 2023, voir : <https://reporting.unhcr.org/dashboards/budget-and-expenditure?year2023>.

de protéger les personnes déplacées de force et les apatrides, de leur donner des moyens d’agir, de favoriser leur inclusion et de leur trouver des solutions. Dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, il a redoublé d’efforts pour accroître les partenariats, intégrer les programmes de développement dans ses interventions et atténuer les effets de la crise climatique sur les déplacements. Il a intensifié ses activités de mobilisation afin de répondre, grâce à l’approche fondée sur les itinéraires, à l’ensemble des besoins des réfugiés qui voyagent aux côtés des migrants dans les pays d’origine, de transit et de destination. Il est resté fidèle à son engagement de promouvoir des retours volontaires sûrs et dignes lorsque cela est possible, notamment grâce à des solutions politiques visant à mettre fin aux conflits, qu’ils soient prolongés ou non.

132. Le HCR a joué un rôle de catalyseur en réunissant les principales parties prenantes du domaine lors du Forum mondial sur les réfugiés. Les plus de 1 700 annonces de contribution, dont 42 engagements multipartites, faites à cette occasion ont témoigné de la solidarité de la communauté internationale envers les réfugiés et les apatrides. L’une des leçons les plus importantes à tirer du Forum est que la communauté internationale peut se réunir derrière un objectif commun et une vision partagée et s’attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et rechercher des solutions durables au moyen de la coopération et de partenariats internationaux.
